

Les titres d'emploi «nouveau genre»

Le poids des mots

Bienvenue dans les entreprises des années 2000, là où les «associés» ont pris la relève des vendeurs et où les «chefs des carrières et du bien-être» remplacent les responsables des ressources humaines!

*par Guylaine Boucher
Illustration : Catherine Duparcq*

Influence grandissante de l'économie du savoir ou conséquence du langage politiquement correct, les titres d'emploi ne sont définitivement plus les mêmes qu'il y a 10 ou même cinq ans. Pour Claude Paquet, conseiller en ressources humaines chez Raymond Chabot Ressources Humaines, cette tendance au renouvellement des titres illustre très bien le virage amorcé depuis quelque temps au Québec en matière d'économie. «Depuis une dizaine d'années, beaucoup d'entreprises ont fait des efforts considérables pour se donner des missions distinctives. L'attribution de titres renouvelés et la création de certains nouveaux postes sont les premiers gestes concrets qui ont été faits pour asseoir ces nouvelles missions.»

Une entreprise du commerce de détail cherche à faire sentir à ses clients qu'ils peuvent compter sur l'expertise de son personnel? Les vendeurs deviennent des conseillers, et le tour est joué! Même scénario dans les agences de publicité et de design où, désireux de donner une image dynamique aux clients, les chargés de projet ou responsables du développement sont devenus des responsables de la créativité.

L'exercice relèverait davantage du marketing corporatif que d'une véritable restructuration de l'organisation du travail. Un bref coup d'œil aux descriptions de tâches suffit d'ailleurs pour constater que dans bien des cas, si le titre a changé, les fonctions restent les mêmes.

Le travail des recruteurs s'en trouve compliqué. «Si le développement de certains secteurs de pointe a bel et bien amené la création de nouveaux postes, explique Claude Paquette, plusieurs employés qui ont vu leur titre transformé assument exactement les mêmes responsabilités qu'il y a quelques années. Il est donc parfois difficile d'évaluer en quoi consiste exactement le travail effectué et, surtout, de savoir s'il y a eu, oui ou non, avancement professionnel.»

La mode des nouveaux titres ne faciliterait pas non plus la vie des employés : «On a beau avoir le titre le plus branché de la terre, si, quand vient le temps de postuler à un autre emploi, on est incapable d'expliquer en quelques lignes en quoi consiste les tâches qui nous incombent, on est devant un grave problème!»

Un problème qui devra être résolu puisque, précise le conseiller en ressources humaines, «le virage entrepris en faveur de l'économie du savoir sera très propice au développement de ces titres nouveau genre». Il faudra bien s'y faire...